

Amicale Manin Sport Paris-Est

Saison 2021-2022

Association Loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sport n° 13209 du 10/03/54

Tarifs Badminton

Cours adultes	310 €
Cours adultes + jeu libre	340 €
Jeu libre adultes	210 €
Option jeu libre (vacances scolaires et juillet)	35 €*

* En plus de la cotisation



01 44 63 23 42

06 58 33 45 38

contact@manin-sport-paris.com

www.manin-sport-paris.com

AMSPE - Tennis des Sept Arpents

Siège social et secrétariat

9 rue des sept arpents - 75019 Paris



Toutes nos activités proposées

Badminton **Boxe Française** **Escalade** **Fitness** **Judo** **Randonnée** **Tennis de Table** **Tennis**

Badminton

Saison 2021-2022

Association Loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sport n° 13209 du 10/03/54

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES ET COCHER LA(LES) CASE(S) CHOISIE(S)

Nom et prénom : Sexe : F M

Né(e) le (jj/mm/aaaa) : Numéro de licence :

Adresse : CP : Ville :

Portable :

Courriel de l'adhérent :

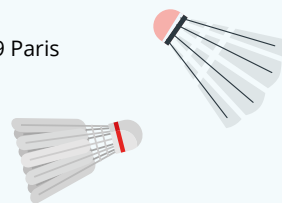
Cours adultes

Mardi de 19h30 à 21h
Gymnase Hautpoul - 75019 Paris M 5 Ourcq

Cours adultes

Mercredi de 18h30 à 20h
Gymnase des Lilas - 5/7 rue des Lilas - 75019 Paris M 7 11 Place des Fêtes

Jeu libre adultes

Lundi de 18h à 20h - Jeudi de 16h30 à 20h
Gymnase des Lilas - 5/7 rue des Lilas - 75019 Paris M 7 11 Place des Fêtes

Je sollicite

- Mon adhésion à l'Amicale Manin Sport Paris-Est et déclare avoir pris connaissance des statuts*.
- Mon adhésion à la Fédération française de badminton pour l'obtention de la licence sportive de compétition.

- J'autorise toutes photos/vidéos sur lesquelles je figurerai à titre individuel à être utilisées pour la communication de l'association.
Ces photos ou vidéos restent la propriété du photographe et de l'association.

Date :

Signature

OBLIGATOIRE

Si déjà inscrit(e) pour la saison 2020/2021, merci de préciser pour quelle activité :

Droit d'entrée : 70 € pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e)

Pièces à fournir (avant la pratique de l'activité)

- Certificat médical **obligatoire** pour les nouveaux adhérents.
 - Pour les anciens adhérents, dont le certificat médical date de moins de 3 ans, une **attestation** doit être remplie.
- Mais un certificat médical vous sera demandé si une réponse est positive au [questionnaire de santé](#) Cerfa N°15699*01.

Une photo d'identité

- Une enveloppe vierge timbrée

Règlement par : Virement Espèces Chèque(s) ANCV

Seul le paiement complet valide l'inscription.

Le paiement peut s'adresser en plusieurs chèques (à débit différé) au moment de l'inscription (en aucun cas les chèques ne devront être post-datés). Numéro des chèques :

1 - Juillet / 2 - Sept. / 3 - Oct. / 4 - Nov.

5 - Déc. / 6 - Janvier / 7 - Février

Important

La cotisation d'adhésion n'est pas remboursable car elle est statutaire.

L'Amicale Manin Sport Paris-Est et ses adhérents sont assurés en responsabilité civile à la MAIF. Celle-ci propose en plus, conformément au code du sport, une assurance individuelle complémentaire accident pour tout sport pratiqué. Les licenciés sont assurés en responsabilité civile par la fédération du sport qu'ils pratiquent. **Le dossier doit être retourné complet au secrétariat administratif : Tennis des Sept Arpents, 9 rue des sept arpents - 75019 Paris.** La fiche d'adhésion est à demander au bureau administratif de l'association. L'Amicale Manin Sport Paris-Est décline toute responsabilité en cas de fermeture des équipements sportifs de la Ville de Paris où se déroulent ses activités. Les adhérents ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées du fait de cette fermeture, en cas de force majeure ou imposée par la Mairie. Dans la mesure du possible, l'AMSPE mettra tout en œuvre pour remplacer les créneaux supprimés.

Les statuts de l'association peuvent être consultés, soit au siège social, soit sur le site web de l'association : www.manin-sport-paris.com. Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée en raison de l'application du Règlement européen concernant la protection des données individuelles des citoyens (RGDP), pour vérifier ou rectifier vos propres données, votre droit d'accès s'effectue auprès du secrétariat de l'association.

Montant du Règlement

Cotisation		€
Droit d'entrée		€
Remise	-	€
TOTAL		€
Chèque vacances (coupon sport ANCV)	-	€
Solde à payer (à charge de l'adhérent)		€
Acompte de		€
Reste à payer (réservé à l'association)		€